

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2013****Convocation du 16 SEPTEMBRE 2013**

L'ordre du jour étant le suivant :

**Gymnase de Cerisiers : Dissolution du SIVU au 1er Août 2013**

- **Gestion technique et financière du gymnase**
- **Gestion des transports**
- **Création d'un poste d'agent technique de 2ème classe à temps incomplet (26/35)**
- **Création d'un poste d'Attaché Territorial à temps incomplet (2/35è)**

**Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque :**

- **compte rendu de la réunion avec le Sous-préfet et de la rencontre avec le Président du Syndicat.**
- **examen des compétences : reprise de l'ensemble des compétences du Syndicat du Collège et d'Action Culturelle**

**Mises à disposition de matériels : fixation et acceptation des tarifs.****Décision Modificative au budget de la ZAI : Fin du crédit****Subventions aux manifestations****Déchèterie Sud à Cerisiers : Maitrise d'Œuvre****Synthèse des coûts "Déchets"****Exonérations de TEOM****SPANC : bilan****Natura 2000 : Modifications de périmètre****AGEDI : Modification des statuts****Personnels : Mise à jour du régime indemnitaire suite à création de postes****Tourisme : Bilan de la Journée du Patrimoine Local****Rendez vous avec les eaux de Paris (randonnées autour de Vareilles)****Spectacle pour enfants****Compte rendu de la commission "Santé"****Questions Diverses**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 25 septembre 2013, à 20 heures 30, salle Paul Bert, en la commune de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET,

Étaient présents :

Arces Dilo	Titulaire	M.	BEZINES	Jacques	Cerisiers	Titulaire	M.	MASSON	Serge
Arces Dilo	Titulaire	Mme	BAKOUR	Annie	Cerisiers	Suppléant	M.	BONNET	Jean-Louis
Arces Dilo	Titulaire	M.	VANNERAU	Pierre	Chigy	Titulaire	M.	MAUDET	Luc
Arces Dilo	Titulaire	M.	DELAGNEAU	Michel	Chigy	Suppléant	M.	JOLY	Jean-Marc
Bagneaux	Titulaire	M.	LEROY	Marcel	Coulours	Titulaire	Mme	VAILLANT	Christine
Bagneaux	Titulaire	Mme	PERARD	Anne Marie	Coulours	Titulaire	M.	CROSIER	Patrick
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	GIVAUDIN	Françoise	Flacy	Titulaire	M.	DEN DEKKER	Jacques
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	LESPAGNOL	Odile	Flacy	Titulaire	Mme	SZELAG	Annick
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	CHARLOIS	Chantal	Foissy/Vanne	Titulaire	M.	HIVERT	Jean-Claude
Cerilly	Titulaire	Mme	VALLEE	Edith	Fournaudin	Titulaire	Mme	CHAPELET	Marie
Cerisiers	Titulaire	M.	HARPER	Patrick	La Postolle	Titulaire	Mme	ONIS	Oksana
					La Postolle	Titulaire	M	LAPOTRE	Daniel
					Les Clérimois	Titulaire	M.	MARTIN	Michel

Les Sièges	Titulaire	M.	STANIA	Édouard	Villechétive	Titulaire	Mme	VIE	Nicole
Les Sièges	Titulaire	Mme	BEYAERT	Roselyne	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	REBEQUET	Michel
Les Sièges	Titulaire	Mme	STANIA	Sulianne	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	DERVOUT	Jackie
Theil /Vanne	Titulaire	M.	COQUILLE	Bernard	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	KOEHLER	Jean-Claude
Theil /Vanne	Titulaire	Mme	LARIVE	Laure	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	RENAULT	Michel
Theil /Vanne	Suppléant	M.	LEFEBVRE	Bernard	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	PUTHOIS	Alain
Vareilles	Titulaire	M.	SIMONNET	Maurice	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	Mme	THÉRY	Martine
Vareilles	Titulaire	M.	GENIN	Lionel					
Vaudeurs	Titulaire	Mme	GARNAULT	Marie Claude					
Vaudeurs	Titulaire	M.	SCHLICKLING	Jean Claude					
Vaudeurs	Titulaire	M.	CARLI	Martial					
Vaumort	Titulaire	M.	MARTIN	Christian					
Vaumort	Titulaire	M.	ROUILLON	Bernard					
Villechétive	Titulaire	M.	DEVELAY	Michel					

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mmes Sylvie COTE, Marie-José ROCHÉ, MM Guy BOGAERTS, Gérard ROUILLON, Edmond REVELLAT, Michel SASSIER, Bernard THOMAS, Jérôme VINCENT

Étaient aussi présents : Mmes Aline CLEMENT, Sarah PETIT-TOUTAIN, Christian DELADERRIERE

Invité présent : M. Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général.

Secrétaire de séance : M. Luc MAUDET

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers.

\*\*\*\*\*

Le Président explique aux conseillers qu'en raison d'une réunion du smctom de Vanne en Othe l'horaire habituel du Conseil Communautaire a été repoussé.

### **Gymnase de Cerisiers : Dissolution du SIVU au 1er Août 2013, Gestion technique et financière du gymnase**

Le Président informe le Conseil Communautaire de la publication de l'arrêté 2013-0048 portant dissolution au 1<sup>er</sup> Août 2013 du SIVU du Pays d'Othe. M. Patrick HARPER a reçu délégation pour la gestion courante du gymnase qui ne sera pas modifiée, en attente de la possibilité de gérer les deux gymnases pour en faire bénéficier toutes les communes de façon identique, sans surcoût. Les services de la Communauté de Communes assureront en direct la gestion financière et la gestion des personnels. M. HARPER demande qu'une haie soit plantée pour éviter les projections lors des tontes. M. SIMONNET s'informe des participations des associations : rien ne change dans l'immédiat, mais cela fera également l'objet d'une réflexion sur les deux structures. Boeurs en Othe, comme toutes les communes de la Communauté, qui n'adhérait pas au SIVU peut bénéficier du gymnase en fonction des créneaux disponibles (Cependant il n'y a pas d'école, ni d'association sportive dans cette commune).

### **❖ Gymnase de Cerisiers : Dissolution du SIVU au 1er Août 2013, Gestion des transports, délibération 041-2013, Classification 5.7 Intercommunalité**

Aucune modification n'est appliquée au système des transports jusqu'au 31 décembre 2013. Par la suite, afin de préserver l'équité de gestion entre les deux gymnases, chaque commune est invitée à organiser ses propres déplacements. M. HARPER ajoute que l'entreprise qui assure actuellement les transports est prête à continuer le service avec une facturation à chaque commune et invite les maires concernés à le contacter.

❖ **Gymnase de Cerisiers : Dissolution du SIVU au 1er Août 2013, Création d'un poste d'agent technique de 2ème classe à temps incomplet (26/35<sup>èmes</sup>) et d'un poste d'Attaché Territorial à temps incomplet (2/35<sup>èmes</sup>), délibération 042-2013, Classification 4.1 Personnel Titulaire**

Afin de régulariser la situation des personnels régulièrement employés par le SIVU du pays d'Othe et transférés de droit à la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire décide la création d'un poste d'agent technique de 2ème classe à temps incomplet (26/35<sup>èmes</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> Août 2013 et la création d'un poste d'Attaché Territorial à temps incomplet (2/35<sup>èmes</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> Août 2013, dit que ce poste pourra être pourvu par un agent en rémunération accessoire, en raison de la faible durée proposée.

**Personnels : Mise à jour du régime indemnitaire suite à création de postes,**

Vu la création de poste faisant suite à la dissolution du SIVU du Pays d'Othe, Vu la liste des personnels communautaires actualisée, vu la délibération du 22 Décembre 2012 portant régime indemnitaire, le Président informe le Conseil Communautaire que les agents ainsi recrutés sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire, et que le tableau des effectifs budgétaires est modifié comme indiqué sur le document joint en annexe mis à leur disposition.

**Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque : compte rendu de la réunion avec le Sous-préfet et de la rencontre avec le Président du Syndicat.**

Le Président et M. Maudet ont rencontré monsieur le Sous Préfet de Sens afin de connaître les modalités légales de gouvernance et gestion du Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque. Ce syndicat ne s'est pas réuni depuis le premier juillet. Monsieur le Sous-Préfet informera son Président, par courrier, des modalités de gouvernance : soit deux réunions distinctes en fonction des compétences évoquées, l'une avec les délégués de la CCVPO (gestion du Gymnase), l'autre avec les délégués des communes (accompagnements des transports scolaires, action culturelle). M. Masson remarque que certains seront délégués aux deux titres. Le Sous Préfet s'est déclaré prêt à aider le syndicat à transférer ses compétences.

Le Président et M. Maudet ont ensuite rencontré messieurs Haerinck, Président du Syndicat et Bézine Vice-Président. Des communes ont délibéré afin de maintenir l'existence du Syndicat, le Président ne souhaite pas démissionner. Cependant, la réunion présentant le projet a eu lieu en Juillet et les communes devaient délibérer sous deux mois. En raison des congés d'été certains conseils municipaux n'ont pu se réunir et ont été réputés favorables au maintien du syndicat. Ces communes déplorent cette démarche. M. MAUDET remarque que certaines communes payent sur les deux gymnases et que la gestion par la Communauté de Commune serait gratuite et permettrait de faire bénéficier toutes les communes du même accompagnement. (Ce qui n'est pas le cas actuellement). Les communes concernées par les transports sont celles dont les enfants sont scolarisés à l'école maternelle de Villeneuve l'Archevêque (soit Les Sièges, La Postolle, Bagneaux, Lailly, Molinons, Chigy et Foissy sur Vanne) sous convention avec le Conseil Général (subvention à 50%). M.REBEQUET ajoute que les actions seraient maintenues dans le même esprit mais avec une unité de traitement et il n'y aura plus de participation à payer pour les communes.

❖ **Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque : examen des compétences : reprise de l'ensemble des compétences du Syndicat du Collège et d'Action Culturelle, délibération 043-2013, Classification 5.7 intercommunalité**

Il y a lieu d'envisager l'avenir du syndicat du collège et d'action culturelle dans le cadre de l'évolution des intercommunalités et de leurs compétences.

M. Rébéquet fait lecture au Conseil Communautaire des statuts du Syndicat du collège et d'action culturelle de Villeneuve l'Archevêque et en particulier l'article deux portant objet : gestion du

collège et de ses annexes sportives et culturelles, gestion de la cantine scolaire, organisation du transport des élèves du secteur scolaire.

Toutefois la gestion du collège, de la cantine scolaire, et des transports scolaires sont dévolus au Conseil Général, bien que figurant toujours dans les statuts du syndicat. La Communauté de Communes pourrait assurer les compétences réellement exercées par le syndicat soit la gestion des accompagnements dans les cars scolaires, la gestion des annexes culturelles du collège ainsi que des locaux et terrains y afférents qui s'ajouteront aux compétences objets de l'arrêté préfectoral 2013-0295 relatif à la gestion des gymnases desservant le territoire communautaire soit le gymnase de Cerisiers et le gymnase situé près du collège de Villeneuve l'Archevêque, ainsi que des terrains attenants auxdits gymnases. A la majorité de 42 voix pour, et trois abstentions, le Conseil Communautaire décide d'ajouter à ses compétences la gestion des accompagnements dans les cars scolaires, et la gestion des annexes culturelles du collège ainsi que des locaux et terrains y afférents.

Il n'y aura pas de rachat des biens mais une répartition entre communes des actifs (soit entre la Communauté de communes et les communes extérieures qui seront très peu nombreuses après le 1<sup>er</sup> janvier 2014). Quant aux subventions, les chiffres perçus par les associations sont très inférieurs à ceux mémorisés par les délégués.

### **SMCTOM Bilan de la réunion du 25 septembre 2013**

Mme CHARLOIS et M. REBEQUET ont assisté à la réunion du syndicat de ce jour. Le Conseil Syndical a voté trois exonérations de taxe d'Ordures Ménagères, a accepté, suite à la réunion avec M. PINGAL et à la lettre de Monsieur le Sous-préfet la clé de répartition des actifs à 47% pour le Syndicat et 53% pour la Communauté de Communes. Des communes ont délibéré pour le maintien du SMCTOM, or, au premier janvier 2014 toutes les communes seront incluses dans une Communauté de Communes ayant compétence, la disparition du Syndicat est prévue de fait par la Loi. M. PINGAL a fait lecture au Conseil Syndical du courrier de M. PIRMAN Président de la Communauté de Communes du Sénonais (CCS), interrogeant le Préfet sur l'avenir des syndicats et, en particulier, du SMCTOM.

**Syndicat des trois villages** : une réunion a eu lieu à la CCS, pour anticiper l'avenir du syndicat qui sera probablement dissous au premier janvier 2014. Les deux Communautés de Communes sont en accord pour les clés de répartition et les modalités techniques.

#### **❖ Mises à disposition de matériels : fixation et acceptation des tarifs, délibération 044-2013, Classification 5.7 Intercommunalité**

Conformément à l'article L 1311-15 du CGCT et suite à la mutualisation des moyens entre communes et EPCI, il apparaît nécessaire de fixer par délibération les tarifs applicables aux prêts de matériels tels qu'ils apparaîtront dans les conventions de mise à disposition.

La commune de Theil sur Vanne a par délibération du 13 septembre 2013 (visa 16 septembre 2013) fixé les tarifs applicables à ses matériels, qui sont utilisés par ses agents lors des mises à disposition. Le Conseil Communautaire accepte les tarifs ainsi fixés, dit qu'ils seront également applicables à ses propres matériels (hors mises à disposition gratuites) dans le cadre des conventions signées avec les communes membres. Une étude sera menée afin de fixer éventuellement les tarifs pour les prêts de matériels mutualisés.

Le Président informe le Conseil Communautaire que, suite à son accord, il a été fait acquisition d'un camion benne de marque IVECO d'occasion pour un montant TTC de 26 000€.

#### **❖ Décision Modificative au budget de la ZAI : Fin du crédit, délibération 045-2013, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Afin de régler la dernière échéance de l'emprunt, dont le capital est supérieur de 13 euros aux prévisions budgétaires, le Conseil Communautaire décide de porter au compte 1641 un montant

de 15 euros, au compte 021 un montant de 15€ et au compte 023 un montant de 15€ par prélèvement au compte 66111.

❖ **Subventions aux manifestations délibération 046-2013, Classification 7.5 Subventions**

Vu la délibération 026-2013 arrêtant la liste des animations éligibles pour 2013, vu le résultat financier des manifestations suivantes, le Conseil Communautaire décide de verser les montants indiqués ci-dessous

Manifestation « les Saints de Glace »	subvention de 500 €	Association « La Puce de Vareilles »
Manifestation « feux de la St Jean»	subvention de 500 €	Association « Vaumort Loisirs»
Manifestation « feux de l'été»	subvention de 500 €	Association « Comité des Fêtes de Chigy »
Manifestation « Anniversaire de l'éolienne»	subvention de 500 €	Association « Comité des fêtes de Vaudeurs»
Manifestation « Autour du bois des Sièges»	subvention de 500 €	Association « APPS»

Une réflexion devra être entreprise sur les modalités d'attribution au Budget 2014.

❖ **Déchèterie Sud à Cerisiers : Maitrise d'œuvre, délibération 047-2013, Classification 1.1 Marchés Publics**

M. GENIN quitte la salle

Suite à la consultation parue le 2 Août 2013, une seule offre a été remise par M. Lionel GENIN pour un montant total HT de 13 750€ comprenant les éléments de mission suivants : Études d'avant-projet définitif avec dépôt de permis de construire et de toutes demandes d'autorisation, Étude de Projet, Assistance pour la passation des contrats de travaux, Visa des études d'exécution, Direction de l'exécution des contrats de travaux, Assistance aux opérations de réception des travaux, Dossier des ouvrages exécutés. Le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché à M. Lionel GÉNIN.

M. GENIN regagne la salle. La demande de subvention au titre de la DETR n'a pas encore reçu de réponse.

**Synthèse des coûts "Déchets"**

Suite à la parution du référentiel national des couts de gestion des déchets, les couts de la Communauté de Commune ont été analysés comme suit (des documents visuels présentant le référentiel et les performances de la CCVPO sont diffusés.

En résumé :

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages, journaux-magazines	Biodéchets, déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux (y.c. DEEE)	Déchèterie (avec déblais et gravats)
<b>Ratio de collecte (Kg/habitant desservi)</b>	<b>268,60</b>	<b>37,68</b>	<b>31,42</b>	<b>39,29</b>	<b>67,95</b>	<b>13,82</b>	<b>275,26</b>
<b>Tonnage collecté</b>	<b>834,00</b>	<b>117,00</b>	<b>97,57</b>	<b>122,00</b>	<b>211,00</b>	<b>42,90</b>	<b>854,68</b>
<b>cout/habitant HT</b>	<b>50,27</b>	<b>0,78 €</b>	<b>6,97 €</b>	<b>2,47 €</b>			<b>13,76 €</b>
<b>moyenne nationale en rural</b>	<b>31-61€</b>	<b>0,3-2,10€</b>	<b>1-14€</b>				<b>13-28€</b>

Notre collectivité a donc de bonnes performances en termes de couts de collecte, il existe une marge en progrès sur le tri mais la collecte en porte à porte n'est pas envisageable en raison de la géographie de notre territoire.

❖ **Exonérations de TEOM délibération 048-2013, Classification 7.2 Fiscalité**

Le Président présente au Conseil Communautaire la liste des entreprises ayant demandé à bénéficier d'une exonération de la TEOM au motif qu'elles ne déposent pas d'ordures ménagères à collecter. Il insiste sur le fait que les artisans ont accès gratuitement aux déchèteries.

Le Conseil Communautaire dit, que les demandes seront étudiées en fonction de l'organisation des locaux et des activités des demandeurs, que cette exonération reste réservée aux artisans, que ces demandes doivent être renouvelées chaque année sans droit au maintien systématique, qu'aucune démarche ne sera faite pour appeler l'attention des entreprises.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder l'exonération de TEOM pour l'année aux entreprises :

- CHEMOLLE des Sièges pour le 16, route de Villeneuve,
- TALVAT de Villeneuve l'Archevêque pour le 18b route de Sens et
- POIRIER de Villeneuve l'Archevêque pour les 3 Bis, et les références 6A et 5002 route de Troyes
- CHARNAY de Les Sièges pour la section E27
- PIAT de Bérulles pour le lieu dit le chemin vert à Fournaudin
- De BRUIN de Cerisiers pour la référence ZM113 route de paris

Il n'en sera pas accordé pour les locaux municipaux qui sont exonérés d'office s'ils sont classés au domaine public.

Les dispositions relatives à l'exonération devront faire l'objet d'une réflexion en raison des services rendus sur le territoire (accès gratuit aux déchèteries, desserte globale) y compris pour les locaux où aucun déchet n'est déposé. Chaque local desservi est, par la Loi, imposable c'est l'existence du service qui est déterminante et non son utilisation.

**SPANC : bilan**

M. HARPER présente le bilan et répond aux questions. A ce jour 1220 contrôles ont été réalisés et les communes de Flacy et Fournaudin vont être visitées en Octobre. Les Sièges, Bagneaux, Boeurs en Othe, Theil sur Vanne et Villeneuve l'Archevêque seront faits ensuite. Une réunion de bilan sera organisée avec le délégué de chaque commune. Les frais administratifs et les réunions sont supportés par la Communauté de Commune. Les subventions de l'Agence de l'eau permettent de ne facturer aux usagers que le coût réel net des contrôles. M. CARLI demande une remise à jour des notations. M. DEN DEKKER se déclare satisfait des réunions menées dans sa commune.

❖ **Natura 2000 : Modifications de périmètre, délibération 049-2013, Classification 8.8 Environnement**

M. MAUDET rappelle l'historique et les motivations du classement des zones en site « Natura 2000 ». Le projet est coordonné dans notre région par la Communauté de Communes du Sénonais et financé par les fonds européens. Le document d'objectif élaboré par l'Office National des Forêts est abouti et les actions de préconisations aux particuliers permettront de les faire bénéficier de soutien financier pour le maintien de la zone (aucune contrainte légale ne s'applique pour les propriétaires).

Le site FR2601005 "pelouses sèches à Orchidées sur craie de l'Yonne" est intégré au réseau Natura 2000 et comprend une entité située entre Chigy et Pont sur Vanne. Un ajustement de périmètre a été validé par le comité de pilotage et la Communauté de Communes est appelée à se prononcer dans le cadre de la consultation officielle des communes et EPCI (Art R414-32 du code de l'Environnement). Le conseil Communautaire, vu le dossier de consultation, vu l'exposé de M. Maudet, Vice-Président, approuve la modification de périmètre à 309 ha telle que proposée dans la consultation de Juin 2013.

❖ **AGEDI : Modification des statuts, délibération 050-2013, Classification 5.7 Intercommunalité**

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales. Le Conseil Communautaire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.), Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé, Vu le règlement intérieur transmis en Préfecture le 01/05/2013,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.G.E.D.I.

Après avoir délibéré, sur proposition du comité syndical du 29 août 2013, du syndicat intercommunal A.G.E.D.I, l'assemblée décide, Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente ; Article 2 : De demander à Mr le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.G.E.D.I avant le renouvellement des assemblées de mars 2014 ; Article 3 : Le Président est chargé de mettre en œuvre la présente.

### Tourisme :

Mme BEYAERT : La prochaine réunion de la commission est prévue en Novembre.

**Bilan de la Journée du Patrimoine Local :** de bonnes fréquentations ont accompagné des expositions de qualité. Un bilan chiffré sera fait

**Rendez vous avec les eaux de Paris** (randonnées autour de Vareilles) : Les eaux de Paris nous ont demandé de supprimer de nos itinéraires les vues en coupe des aqueducs. Des quads ont emprunté et abimé un chemin à Vareilles et la SAGEP a retiré la passerelle pour la remplacer par une planche. Mme BEYAERT rencontrera prochainement le responsable local pour finaliser un accord.

**Spectacle pour les enfants des écoles :** ayant été interrogé le Conseil Communautaire se déclare à la majorité favorable au maintien de cette animation, en accord avec les enseignants.

### Compte rendu de la commission "Santé"

M. MAUDET : Suite à la dernière réunion tenue à cerisiers, la commission travaille sur l'élaboration de statuts en vue de la création d'un Pôle de Santé Ambulatoire, sous forme associative, qui réunira les professionnels de santé, les incitant à travailler ensemble (pas de maison de santé commune). La CCVPO apportera le soutien administratif et des lieux de réunion. MM REBEQUET et MAUDET ont rencontré un étudiant en médecine originaire de Villiers Louis, qui pourrait être notre « ambassadeur » auprès de sa promotion et donner son avis sur les actions à entreprendre auprès des étudiants. L'Agence Régionale de Santé organisera une réunion en novembre.

### Action Mobilité et Enquête « co-voiturage »

M. DEVELAY relance les communes afin de connaître les réponses à l'enquête jointe au bulletin communautaire et insiste sur le succès rencontré par les Communautés de Communes qui ont mis en place ce système d'entraide (Notamment vers Toucy dans l'Yonne, signale M. MARCHAND). La Communauté de Commune participera au club mobilité transport de l'Yonne.

### Travaux en cours

M. COQUILLE : L'aire de jeux de Couleurs est terminée et la commission travaux se réunit vendredi pour les divers points à revoir. Le gros œuvre est achevé à Villeneuve l'Archevêque. L'aire de Vareilles, qui reste accessible par tous temps sera entreprise ensuite. Une mise en demeure a été adressée au titulaire du lot des Clérimois car les travaux ne sont pas commencés.

### **Informations diverses**

M. DEVELAY indique que le verger planté par la CCVPO à Villechétive a produit ses premières pommes.

M. MARCHAND présente le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne (CAUE 89 16-18 boulevard de la Marne 89000 AUXERRE) agence de conseils gratuits aux collectivités pour les projets d'architecture mais aussi de documents d'urbanisme.

Le Conseil Général souhaite organiser, auprès des communes de la Communauté et des élus intéressés, une réunion d'information sur le déploiement du schéma d'aménagement numérique.

### **Intervention des conseillers**

M. HIVER signale que la mairie de Foissy vend un minibus de 15 places à un prix très attractif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

### **TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 25 septembre 2013**

❖ Gymnase de Cerisiers : Dissolution du SIVU au 1er Août 2013, Gestion des transports, délibération 041-2013, Classification 5.7 Intercommunalité .....	2
❖ Gymnase de Cerisiers : Dissolution du SIVU au 1er Août 2013, Création d'un poste d'agent technique de 2ème classe à temps incomplet (26/35 <sup>èmes</sup> ) et d'un poste d'Attaché Territorial à temps incomplet (2/35 <sup>èmes</sup> ), délibération 042-2013, Classification 4.1 Personnel Titulaire .....	3
❖ Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque : examen des compétences : reprise de l'ensemble des compétences du Syndicat du Collège et d'Action Culturelle, délibération 043-2013, Classification 5.7 intercommunalité 3	
❖ Mises à disposition de matériels : fixation et acceptation des tarifs, délibération 044-2013, Classification 5.7 Intercommunalité .....	4
❖ Décision Modificative au budget de la ZAI : Fin du crédit, délibération 045-2013, Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	4
❖ Subventions aux manifestations délibération 046-2013, Classification 7.5 Subventions .....	5
❖ Déchèterie Sud à Cerisiers : Maitrise d'œuvre, délibération 047-2013, Classification 1.1 Marchés Publics .....	5
❖ Exonérations de TEOM délibération 048-2013, Classification 7.2 Fiscalité .....	6
❖ Natura 2000 : Modifications de périmètre, délibération 049-2013, Classification 8.8 Environnement .....	6
❖ AGEDI : Modification des statuts, délibération 050-2013, Classification 5.7 Intercommunalité .....	6

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous-Préfecture, le  
Et publication ou notification, le 27 septembre 2013  
Suivent les signatures